

Maçonneries en pierre naturelle – Rectificatif C2 à la norme SIA 266/2:2012

Le présent rectificatif SIA 266/2-C2:2025 à la norme SIA 266/2:2012 a été approuvé par la commission SIA « Normes de structures porteuses » le 17 octobre 2025.

Il est valable à partir du 1^{er} novembre 2025. Il remplace le correctif SIA 266/2-C1:2024.

Il est mis à disposition sous www.sia.ch/rectificatif.

Rectificatif C2 à la norme SIA 266/2:2012 fr

Page	Chiffre	Jusqu'à présent (Les erreurs sont signalées en gras et barrées)	Correction (Les corrections sont surlignées en gras et en italique)
20	3.1.8.1	Le module d'élasticité d'une maçonnerie de pierre varie. Sa valeur peut être estimée en additionnant les modules de la pierre et du mortier, proportionnellement à leurs volumes respectifs ou à leurs hauteurs respectives, selon la formule : — pour appareils de type A ou B : $E_{xk} = E_{bk} \cdot \frac{h_m}{h_m + h_s}$ en volume de la pierre + $E_{mk} \cdot \frac{h_s}{h_m + h_s}$ en volume du mortier. — pour appareils de type C, D ou E : $E_{xk} = E_{bk} \cdot \frac{\text{rapport de la hauteur de la pierre} / \text{hauteur totale} + E_{mk}}{\text{rapport de l'épaisseur du joint d'assise} / \text{hauteur totale}}.$	Le module d'élasticité d'une maçonnerie de pierre varie. Sa valeur peut être estimée sur la base des modules d'élasticité de la pierre (E_{bk}) et du mortier (E_{mk}) en fonction de leur proportion volumique ou de leur proportion en hauteur dans la maçonnerie. Il convient de tenir compte des variations dans la répartition des matériaux dans la section transversale du mur ainsi que des dépendances directionnelles typiques des assemblages. Pour les types d'appareils C, D et E, une valeur indicative peut être déterminée à l'aide de la formule suivante, où h_m représente la hauteur moyenne des joints d'assise et h_s la hauteur moyenne des briques : $E_{xk} = \frac{h_m + h_s}{\frac{h_m}{E_{mk}} + \frac{h_s}{E_{bk}}}$
47-50	Annexe B	L'annexe B a été supprimée sans être remplacée. Cette annexe se trouve à présent dans la norme SIA 269/6-1:2025, annexe B <i>Façonnage des pierres</i>.	